



FA SI LA JOUER

Lettre d'information Brocante du 13 octobre 2024



Association loi 1901 déclaré le 30/06/2000 sous le n°1421

Association loi 1901 déclaré le 09/11/2000 sous le N° 1445

L'association FA SI LA JOUER et l'association TENNIS DE TABLE de Brenouille.

Organisent le 13 octobre 2024 leur brocante annuelle.

Vous trouverez ci-joint le bulletin de réservation pour participer à cette journée.

Réservation dans la limite des places disponibles

Implantation de la brocante :

Rue de la libération et rue Guerlin entre la rue Emile Zola et la rue Jean Giono.

Le bulletin de réservation d'un emplacement est à retourner dûment rempli et signé, chez : **Mme HUSSE Jacqueline 8, rue Emile Zola 60870 BRENOUILLE** au plus tard pour le **mardi 8 octobre 2024 20h00** accompagné du règlement correspondant (chèque libellé à l'ordre de FASILA JOUER).

Tout bulletin incomplet non signé, non accompagné du règlement correspondant et de la copie de la pièce d'identité, sera refusé par les organisateurs.

Le début de la mise en place se fera à partir de 6h00.

Tout exposant ayant réservé et n'étant pas installé avant 8h00, verra son emplacement attribué éventuellement à une autre personne.

La fin de la brocante est à 17h, tout exposant devra attendre cette heure avant de quitter son emplacement.

Restauration et buvette sont assurées par les organisateurs.

Pour tous renseignements :

 **06 22 53 72 80**

 **reservation@att-brenouille.fr**

 **<http://www.att-brenouille.fr/brocante>**

Vous pouvez télécharger la lettre d'information et le bulletin de réservation sur le site internet dans le menu « réservation ».

Les présidents

FA SI LA JOUER

Tennis de table



BULLETIN DE RESERVATION D'UN EMPLACEMENT

Brocante du 13 octobre 2024



FASILA JOUER

DEMANDEUR

Nom : Prénom :

Tél. (obligatoire) :

Adresse :

Code postal : Commune :

Date et lieu de naissance :

Type et N° de la pièce d'identité : Délivrée par : le

(Joindre une photocopie recto/verso obligatoirement sinon la réservation sera caduque)

Emplacement demandé : sans voiture **2 mètres minimum**, par voiture **5 mètres minimum**
Avec voiture (nombre de place limité) : A demander impérativement par téléphone.

Articles présentés : (Liste obligatoire)

.....

.....

.....

.....

Métrage réservé : ml x 3 € / ml (pour les habitants de Brenouille) = €

Métrage réservé : ml x 4 € / ml (pour les extérieurs) = €

Métrage réservé : ml x 10 € / ml (pour les commerçants) = €

Registre du commerce de :

Récépissé de la déclaration de vente d'objets immobiliers délivrée par : date :

(Joindre la photocopie de votre R.C.S. obligatoire sinon la réservation sera caduque)

Paiement par chèque à l'ordre de FASILA JOUER, celui-ci servant de réservation.

Déclaration sur l'honneur

Pour les particuliers : Je déclare sur l'honneur ne pas être commerçant ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce) ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature cette année (article R312-9 du code Pénale).

Pour les commerçants : Je déclare sur l'honneur être soumis au régime de l'article L 310-2 du code du commerce, tenir un registre d'inventaire prescrit pour les objets immobiliers usagés (Article 321-7 du code Pénal).

Vous vous engagez à ne laisser aucun objet, ni détritrus sur la voie publique lors de votre départ.

Je certifie avoir pris connaissance de la lettre d'information jointe au bulletin d'inscription.

A

le

Signature